SITES DE CONSOMMATION SUPERVISÉE

Un processus de demande simplifié

ANCIEN | **NOUVEAU**

EXIGENCES EN MATIÈRE DE DEMANDE

26 Critères → 5 Facteurs

PREUVES

Exigence de présenter des preuves scientifiques sur la valeur des sites de consommation supervisée

Exigence de fournir de l'information sur l'avantage escompté pour la santé publique du site en question

LETTRES DE SOUTIEN

5 requises

- Ministre provincial/territorial responsable de la santé
- Gouvernement local
- Responsable des forces policières
- Premier professionnel de santé publique
- Ministre provincial/territorial de la sécurité publique

1 requise

- Ministre provincial/territorial responsable de la prestation des services de sites de consommation supervisée

RENSEIGNEMENTS SUR LE PERSONNEL

Requis pour l'ensemble du personnel

Requis uniquement pour les personnes responsables

EXAMEN DE LA DEMANDE

L'examen ne peut pas commencer avant qu'elle soit achevée

L'examen peut commencer pendant que la demande est en cours

TRANSPARENCE DES DÉCISIONS

La ministre n'est pas tenue de rendre publiques les raisons d'un refus

La ministre doit rendre publiques les raisons d'un refus

PROCESSUS DE RENOUVELLEMENT

Nouvelle demande

Mise à jour des renseignements uniquement